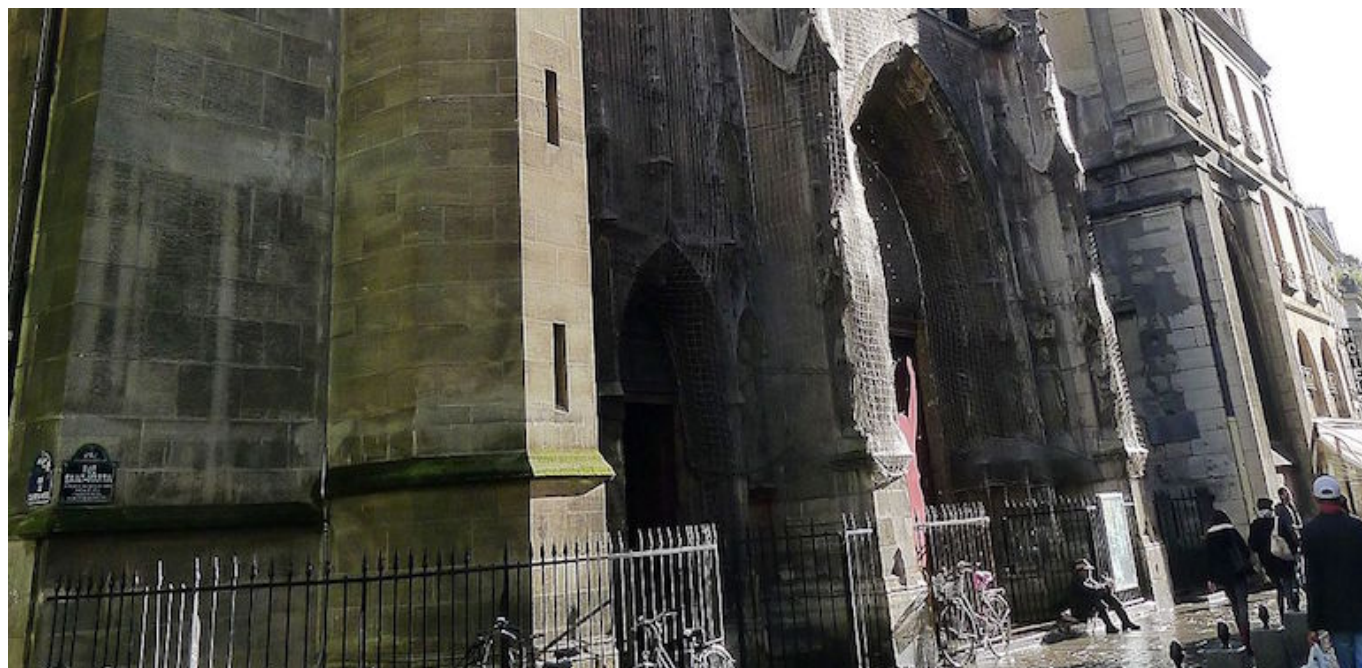


Paris : la sulfureuse théologie d'un curé...

Author : Riposte Catholique

Categories : [Eglise en France](#), [En Une](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 10 mars 2018



À peine installé, le nouvel archevêque de Paris va devoir examiner les thèses théologiques révolutionnaires sur le sacerdoce d'un de ses curés, le P. Daniel Duigou, curé de Saint-Merry.

Le P. Duigou, 69 ans, ancien journaliste de télévision, psychanalyste, a été ordonné prêtre, à l'âge de 51 ans, en 2000, par Mgr Jacques Noyer, le très progressiste évêque d'Amiens. En 2015, le cardinal Vingt-Trois lui a confié la paroisse de pointe de Saint-Merry, au cœur du Centre pastoral Halles-Beaubourg (CPHB), haut lieu du "bobodialogue" à la parisienne.

Le 1er septembre 2015, il était reçu à Santa Marta, avec son ami Mgr Jacques Gaillot, par le pape François. L'échange fut très libre : « Je bénis aussi des couples homosexuels – Le pape : Bénir cela veut dire la bonté de Dieu ». Le Père Duigou expliqua les activités et les projets de sa paroisse, provoquant l'enthousiasme du Saint-Père : « Je suis heureux que le cardinal Vingt-Trois vous donne cette liberté-là ».

Pour compléter et amplifier ce chaleureux dialogue, notre curé vient de publier une lettre qu'il envoie au Pape François : Lettre ouverte d'un curé au Pape François (Presses de la Renaissance, mars 2018). Il faut d'ailleurs reconnaître à ce prêtre des côtés sympathiques : « Sans le savoir, l'homme est en train de vendre son âme au libéralisme sauvage qui se sert des stratégies commerciales et marketing de plus en plus puissantes et agressives pour atteindre la rentabilité maximale » (p. 32). Mais n'être pas macronien n'empêche pas d'être

par ailleurs parfaitement hérétique.

Grand lecteur, en effet, de théologiens aussi peu orthodoxes que Joseph Moingt, Christoph Theobald ou Jean Rigal, le Père Duigou considère que « c'est à partir du II^e siècle que les sacrements [ont été] réservés exclusivement aux ministres ordonnés à qui l'on imposait les mains selon le statut des "anciens" établis par Moïse. Et ainsi, l'Église institutionnelle opérait un fantastique retour en arrière. Elle reprenait à son compte le schéma organisationnel de l'Ancien Testament autour d'un corps sacerdotal » (p. 66).

Daniel Duigou demande au pape de réanimer la nouveauté évangélique où le sacré et le non-sacré n'étaient plus séparés. Il y aurait certes encore un « corps sacerdotal » classique, par tolérance, étant entendu qu'« il est temps aussi d'ouvrir le corps sacerdotal à des hommes mariés » (p. 79). Mais en outre, les fonctions sacramentelles seraient diffusées dans le laïcat : « En tant que baptisés, les laïcs participent au "sacerdoce commun". Des ministères doivent leur être confiés pour un temps, y compris celui des sacrements. Hommes ou femmes, mariés ou pas mariés, reçoivent alors l'imposition des mains pour le ministère qui leur est confié » (p. 76).

Nul doute que le pape soit intéressé par ces propositions. En revanche, le cardinal Sarah, préfet de la Congrégation pour le culte divin, ne sera pas ravi d'apprendre ce qu'est, déjà aujourd'hui, la liturgie à Saint-Merry : « Le mot d'ordre étant la créativité, la liturgie des célébrations fait elle aussi partie de son champ. [...] La Parole ainsi lue et réinterprétée par des hommes et des femmes engagés dans la construction du monde s'en trouve d'autant plus enrichie. L'expérience de la vie n'est-elle pas source de théologie ? [...] Dans la même logique, toutes les prières de la liturgie de la messe sont réécrites, y compris celle de l'eucharistie, toujours selon la Parole décryptée à la lumière de l'actualité » (pp. 19, 20).

Au fond, l'image choc de l'Église rêvée par ce curé de Paris pourrait être celle d'une femme mandatée pour un temps à la célébration l'Eucharistie et consacrant les saintes espèces avec une anaphore qu'elle aurait composée elle-même à la lumière de l'actualité...